

les droits de justice haute, moyenne et basse, et les cens, servis, coutumes et usages qu'il pouvait avoir sur la personne de Dalmace et sur ses biens. L'acte fut scellé par le sire de Beaujeu et par l'abbé de Belleville.

Guillaume.de Cbabeu, second du nom, chevalier, seigneur de Saint-Triviej, fut arbitre, au mois de juin 1259, des différends que Albert, sire de la Tour-de-Pin, Albert et Hugues de la Tour, ses enfants, eurent avec Guillaume, seigneur de Be'auvoir en Dauphiné.

Guy II de Chabeu, son fils, fut le premier qui quitta le nom de Chabeu pour prendre celui de Saint-Trivier, que sa postérité a toujours gardé ; les grands emplois qu'il eut témoignent, que c'était un personnage de haute vertu et qui était en très-grande considération ; il confirma, au mois d'avril 1265, les franchises données par son père aux habitants de Saint-Trivier.

Il donna, au mois de mai 1286, en ferme ou en engagement, toutes les terres qu'il avait entre la Saône et la rivière d'Ain, à Amédée de Belleville, jusqu'à ce qu'il fût payé de 600 livres que M. de Saint-Trivier lui devait. Ceci nous fait voir combien la somme de 600 livres était considérable en ce temps-là, puisque le seigneur de Saint-Trivier ne pouvait la payer qu'en plusieurs années, par le revenu de ses terres, qui était très-considérable.

Hugues de Saix reconnut, le 8 février 1267, qu'il tenait en fief de Guy, seigneur du château de Saint-Trivier, toutes les terres, tous les biens et toutes les possessions qu'il tenait par lui-même ou par quelque autre, dans les paroisses d'Illiat et de Saint-André-d'Huria; il convint d'avoir reçu d'Audis, mère de Guy de Saittt-Trivier, dame de ce château, 50 livres viennoises, de l'argent de son fils, qu'il s'obligea de payer es mains d'Amédée, juif, de Villars, qui stipula ce paiement pour M. de Saint-Trivier, par acte passé sous le sceau de l'official de Lyon.

Guy de Chabeu reprit, en 1270, le fief de Saint-Trivier, de la princesse Isabelle de Beaujeu, pour le château et le